Travaux d'aménagement de la déchetterie

Décembre 2008

Déchetterie intercommunale

DOSSIER de Presse

Contacts presse :

Service Environnement - déchets de la CCCL

Ellin HALBEHER – Tél : 05 94 28 90 50 / 0694 20 01 01

Sandrine SUMET–Tél 0594 28 67 78

Table des Matières

Dossier Technique - résumé

Pourquoi de nouveaux aménagements ?

Que deviennent les déchets ?

Mode d’emploi de la déchetterie pour les particuliers

Mode d’emploi de la déchetterie pour les professionnels

DOSSIER de PRESSE

Résumé

La CCCL a ouvert la première déchetterie de Guyane en 2002. C'est pour le moment le seul équipement de ce genre en Guyane.

Elle permet de récupérer 1 600 tonnes de déchets par an, principalement des encombrants, de la ferraille et des déchets verts et évite ainsi les dépôts sauvages.

Pour accompagner et soutenir la mise en place de nouvelles filières de traitement des déchets et le développement du réemploi en Guyane, de nouveaux espaces d'accueil ont été aménagés sur le site de la déchetterie :

- **Un « espace RECUP » pour les objets en bon état.**

  Textile, jouets, meubles, livres sont récupérés par des associations ou des entreprises qui les réparent, donnent ou revendent.

- **Deux locaux pour déposer les DEEE** (déchets d'Equipements Electrique Electronique). Le matériel informatique, électroménager (congélateurs, réfrigérateurs, télévisions, grille-pain, mixeurs, aspirateurs, ventilateurs, matériel informatique, etc.) est recyclé en métropole ou valorisé localement pour le matériel informatique.

- **Un local dédié au recyclage des DMS** (déchets dangereux de la maison). Piles, batteries, restes de solvants ou de peinture, aérosols, bidons contenant des produits d'entretien, sont recyclés et traités en métropole dans des usines spécialisées.

D'autres aménagements ont été réalisés pour améliorer les conditions d'accueil du public (barrières de sécurité, panneaux d'information).

Gratuite pour les habitants du territoire communautaire et ouverte tous les jours de la semaine (sauf le premier mai), la déchetterie est un équipement intercommunal pour mieux gérer nos déchets.

DOSSIER de PRESSE

Pourquoi de nouveaux aménagements ?

La déchetterie intercommunale permet de récupérer environ 1 600 tonnes de déchets par an, principalement des encombrants, de la ferraille et des déchets verts.

Rôle de la déchetterie :

- **Lutter contre les dépôts sauvages**
- **Collecter et traiter les déchets dangereux des ménages**
- **Valoriser les déchets à l'aide des filières en place**

6 bonnes raisons pour faire de nouveaux aménagements

- **Accroître les capacités de stockage pour accompagner le développement de nouvelles filières pour le recyclage des déchets électroniques et électriques :** congélateurs, réfrigérateurs, télévisions, grille-pain, mixeurs, aspirateurs, ventilateurs, matériel informatique, etc. sont pris en charge par un Eco-organisme qui assure le recyclage et le traitement de ces déchets en métropole.

- **Offrir de nouvelles capacités de stockage pour soutenir le développement du réemploi en Guyane :** les objets en bon état ou réparables (textile, jouets, meubles, livres) pourront être récupérés par des associations ou des entreprises qui les réparent, donnent ou revendent.
  Le réemploi est une filière de gestion des déchets à part entière. Elle prolonge la durée de vie des objets et apporte **une solution concrète pour réduire la quantité de déchets** jetés à la poubelle. Elle limite ainsi le gaspillage des ressources naturelles et les impacts sur l'environnement. La filière du réemploi favorise le développement d'une économie sociale et solidaire pour l'accès à tous de biens de consommation. Elle s'appuie sur de véritables compétences professionnelles variées en management d'équipe, design, couture, cordonnerie, menuiserie, ferronnerie, informatique et permet la création de nouveaux emplois, notamment des emplois en insertion dans une démarche de développement durable

  Exemples de projets de réemploi pour 2009 :
  - L'association Economia a pour objectif de développer en 2009 une filière du réemploi des ordinateurs au bénéfice des écoles et des associations
  - L'association Ne Plus Jeter a pour objectif de développer en 2009 une filière du réemploi du textile.

- **Accroître et améliorer les capacités de stockage des déchets dangereux des ménages et éviter le vol de déchets (batteries, etc.).**

  Les déchets dangereux de la maison ne doivent pas être jetés dans l'évier, ni dans la fosse septique ou les rivières, ni dans la poubelle. Rapportés à la déchetterie, ils sont recyclés ou traités pour ne pas polluer : piles, batteries, reste de solvants, peinture, aérosols, bidons contenant des produits d'entretien…

- **Améliorer la communication sur le site et l'accueil du public scolaire** en informant du rôle, des résultats, des filières de gestion des déchets en place. Les panneaux d'information sont également des supports pédagogiques exploitables par les scolaires en visite à la déchetterie.

- **Sécuriser l'accès sur le site par la mise** en place de barrières de sécurité et de gardes corps autour des bennes.

- **Eviter les dégradations du site liées au vol de déchets :** Les matériaux collectés à la déchetterie pouvant avoir une valeur marchande, de nombreuses dégradations et vols sont régulièrement observés. Ces dégradations nuisent à la qualité de l'accueil sur le site, tandis que les vols ne permettent pas d'assurer de façon optimale la fonction première de la déchetterie.

Montant des travaux :

Les travaux ont été réalisés par la CCCL avec le soutien financier de l'Europe.

	C.C.C.L	30 %	36 000,00 €
	FEDER	70 %	84 000,00 €
	TOTAL	100 %	120 000,00 €

DOSSIER de PRESSE

Que deviennent les déchets ?

Avec la mise en place récente de nouvelles filières de traitement des déchets et le développement du réemploi en Guyane, tous les déchets de la déchetterie sont acheminés vers une filière de valorisation (réemploi, recyclage, traitement des pollutions) à l'exception des encombrants et des gravats.

Type de déchets	Utilisation
Déchets verts	Recyclés en compost à la plate-forme de compostage Quantité de déchets déposés à la déchetterie : 12 t / mois en moyenne
Verre	Réutilisé comme remblais pour la construction de routes. Quantité de déchets déposés à la déchetterie : 3 t / mois en moyenne
Gravats	Utilisés pour le remblai ou enfoui en décharge Quantité de déchets déposés à la déchetterie : 6 t / mois en moyenne
Ferraille	Recyclée Quantité de déchets déposés à la déchetterie : 23 t / mois en moyenne
Encombrants	Ils sont stockés en décharge pour lutter contre les dépôts sauvages Quantité de déchets déposés à la déchetterie : 90 t / mois en moyenne de déchets informatique
Pneus	Les pneus sont utilisés comme mur de soutènement dans le BTP (filière locale). Quantité de pneus usagés déposées à la déchetterie : 2.5 t / mois en moyenne
Matériel électronique ou électrique	 **NOUVEL ESPACE D'ACCUEIL 2008 !** Congélateurs, réfrigérateurs, télévisions, mixeurs, aspirateurs, ventilateurs, etc. sont pris en charge par un éco-organisme financé par la taxe sur les DEEE. Ces déchets sont recyclés et traités pour ne pas polluer. Quantité de déchets déposés à la déchetterie : 4 t / mois en moyenne de déchets informatique
DMS et Batteries Huiles de vidanges	 **OUVERTURE D'UN NOUVEAU LOCAL A LA DECHETTERIE EN 2008.** Les déchets dangereux sont envoyés en métropole pour être recyclés ou traités Les huiles et batteries sont envoyées en métropole pour être recyclées Quantité de batteries déposées à la déchetterie : 2 t / mois en moyenne Quantité de DMS déposées à la déchetterie : 1 t / mois en moyenne
Matériel informatique Textiles Livres Meubles en état	 **OUVERTURE D'UN « ESPACE RECUP »** Les objets en bon état ou réparables (textile, jouets, meubles, livres) pourront être récupérés par des associations ou des entreprises qui les réparent, donnent ou revendent

Mode d'emploi de la déchetterie pour les particuliers

DECHETTERIE

Mode d'emploi de la déchetterie

1 J'accède au site avec mon véhicule

2 Un gardien m'accueille et me conseille

3 Je dépose mes déchets dans les bennes

Mode d'emploi

de la déchetterie pour les professionnels

Les artisans, agriculteurs, entreprises, commerçants, collectivités (mairies, Conseil régional, Conseil général…), administrations, établissements publics (écoles, lycées …) sont responsables de l'élimination des déchets qu'ils produisent et doivent par conséquence assumer les charges financières de cette élimination.

Condition d'accès à la déchetterie pour les professionnels

L'accès à la déchetterie pour les professionnels est un service rendu par la CCCL, celle-ci n'étant pas tenue légalement de prendre en charge ces déchets.

Les tarifs proposés aux professionnels intègrent les coûts de traitement et d'élimination des déchets.

L'accès est autorisé aux professionnels (artisans, agriculteurs, entreprises, commerçants, collectivités, administrations, établissements publics) relevant du territoire de la Communauté de Communes du Centre Littoral (Cayenne, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnégrande, Rémire-Montjoly et Roura)